



Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA
Assistent-e de bureau AFP
Assistente d'ufficio CFP

Mise en œuvre nationale

Vente 2022+ / Employé-e-s de commerce 2022 / Assistant-e de bureau 2022

Brève information 01 / 12 janvier 2021

Procédure coordonnée de la mise en œuvre des révisions dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale

Situation initiale

Dans le cadre des réformes « Vente 2022+ », « Employé-e-s de commerce 2022 » et « Réorientation de la profession d'assistant-e de bureau AFP », les formations professionnelles initiales concernées ont été orientées vers les compétences opérationnelles. Cette mesure a été prise sur la base d'une analyse prévisionnelle et d'un examen approfondi de chacun des deux champs professionnels en question. Sur la base de ces réformes, il faut procéder à des adaptations importantes au niveau des compétences nécessaires à l'exercice des quatre professions suivantes : assistante et assistant de bureau AFP, employée et employé de commerce CFC, assistante et assistant du commerce de détail AFP et gestionnaire de commerce de détail CFC. Si ces quatre professions deviennent plus compétitives et plus attractives, la mise en œuvre de leur orientation vers les compétences opérationnelles confronte un grand nombre d'acteurs à de nouveaux défis.

Afin de garantir une mise en œuvre uniforme des réformes à l'échelle suisse tout en ménageant les ressources, les partenaires de la formation professionnelle ont mis en place un organe national de coordination (ONC). Celui-ci a été chargé d'assurer la coordination, la planification et l'accompagnement du processus de mise en œuvre. Cette manière de procéder constitue une primeur pour la formation professionnelle. Le mandat de l'ONC est disponible sur le site de la CSFP ([lien](#), la version en français suit). L'ONC est entré en activité en août 2020 et, depuis, de nombreux projets partiels ont pu être initiés. À l'avenir, l'ONC présentera les résultats les plus importants de la réforme sous forme de brèves informations comme il le fait ici.

En se fondant sur la planification de la mise en œuvre, les partenaires de la formation professionnelle sont convenus d'une introduction simultanée de la nouvelle formation initiale en 2022. Les résultats d'une étude préliminaire menée par l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (Mittelschul- und Berufsbildungsamt) du canton de Zurich sur la mise en œuvre des deux révisions au sein des écoles professionnelles ont également été intégrés dans la planification susmentionnée.

Seite 1/3

Objectifs et tâches

L'objectif premier poursuivi par l'organe national de coordination est de décharger les trois lieux de formation lors de la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles et de veiller au démarrage des travaux dans les délais fixés.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, l'ONC souhaite sensibiliser les acteurs des trois lieux de formation à l'orientation vers les compétences opérationnelles et fournir aux responsables de la formation professionnelle les moyens qui leur permettront de mettre en œuvre les nouveaux concepts didactiques.

Pour atteindre ce but, l'ONC accompagne le processus de révision au sein des trois lieux de formation en élaborant différents outils de mise en œuvre (voir à cet effet les informations sur les projets partiels à la page 3). Outre la coordination et le pilotage, c'est le dialogue entre les différentes régions linguistiques et la détection précoce de défis ou de problèmes particuliers qui figurent au centre des préoccupations de l'ONG.

Date d'introduction

L'ONC s'assure de la faisabilité de la mise en œuvre. Pour la réalisation des réformes au sein des cantons, il faut au moins compter un délai d'un an. Différents travaux de mise en œuvre, tels que la formation continue des enseignantes et enseignants, pourront être effectués progressivement durant les trois années de formation.

Vu le calendrier de réalisation très serré, les membres de l'ONC suivent de près les progrès réalisés dans leurs propres projets partiels et dans les projets de mise en œuvre des organes responsables des professions. L'ONC observe également les développements en lien avec la pandémie et leur impact sur les capacités de travail de leurs partenaires. Grâce à cette vue d'ensemble professionnelle et stratégique, l'ONC a la possibilité de surveiller la faisabilité de la mise en œuvre de ces deux réformes. Si l'ONC constate qu'une intervention au niveau du calendrier s'impose, il prend les mesures nécessaires afin que la mise en œuvre puisse être réalisée par l'ensemble des acteurs.

Formation initiale en école

Les premiers succès ont pu être enregistrés par les partenaires de la formation professionnelle lors de la résolution de défis dans le domaine de la formation initiale en école des employés et employées de commerce. Les dispositions de l'ordonnance sur la formation permettent une mise en œuvre flexible des réformes. Si les filières de formation sont combinées avec un enseignement menant à la maturité professionnelle, des formations initiales de quatre ans sont en outre possibles. Mis en place par l'ONC, un groupe de travail ad hoc a déterminé, en collaboration étroite avec toutes les parties concernées, les conditions nécessaires à l'élaboration du projet partiel qui permettra de procéder à la mise en œuvre de la révision de

la formation initiale en école. Sur cette base, le groupe de travail compétent pourra se mettre au travail en janvier. Concernant la date prévue pour la réalisation de la révision de la formation initiale en école, un report en 2023 a été sollicité. À l'heure actuelle, le SEFRI examine les possibilités concrètes de mise en œuvre de cette demande et de son intégration dans les dispositions transitoires de l'ordonnance révisée.

État d'avancement des auditions auprès du SEFRI

Dans le commerce de détail, l'audition a débuté le 1^{er} décembre 2020. Elle prendra fin le 15 février 2021.

Pour ce qui est de la formation commerciale initiale, il est prévu de lancer l'audition à la mi-janvier 2021. Elle durera jusqu'en avril 2021. À cette occasion, différentes variantes seront proposées afin de fixer la réglementation concernant la détermination de la première langue étrangère. Une décision quant à la langue étrangère à enseigner au cours de la formation commerciale initiale ne sera pas prise avant fin avril 2021.

Les projets de mise en œuvre

L'ONC a initié différents projets de mise en œuvre. Les descriptions détaillées des projets partiels de l'ONC sont disponibles sur le site de la CSFP ([lien](#)).

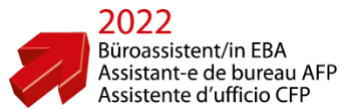
Vous trouverez les informations relatives aux projets de mise en œuvre spécifiques à la profession sur les sites des différents organes responsables et sur les plateformes de communication « Vente 2022+ » ([lien](#)) et « Employé-e-s de commerce 2022 » ([lien](#)). Pour y avoir accès, il suffit de se rendre sur les sites des organes responsables concernés.

Informations sur les projets partiels de l'ONC :

- 1 Développement de plans d'études nationaux pour la culture générale intégrée: [lien](#)
- 2&3 Concepts de mise en œuvre des formations professionnelles initiales dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale pour les écoles professionnelles (2 projets partiels): [lien FCS](#), [lien CSBFC/CIFC Suisse](#)
- 4 Concepts de mise en œuvre de la formation commerciale initiale avec maturité professionnelle intégrée ou additive pour les écoles professionnelles: [lien](#)
- 5 Modèles d'organisation pour les écoles professionnelles: [lien](#)
- 6 Concept de mise en œuvre de la formation commerciale initiale en école avec CFC pour les écoles professionnelles: [lien](#)
- 7 Formation initiale et continue des responsables de la formation professionnelle: [lien](#)
- 8 Information et communication: [lien](#)



Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA
Assistant-e de bureau AFP
Assistente d'ufficio CFP

Contact

Pour toute question ou information complémentaires, Nathalie Bardill, responsable de la Commission Formation commerciale initiale de la CSFP, se tient à votre disposition : bardill@edk.ch